

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
ORFÈVRES
ARGENT 1^{er} TITRE
MONTRES FINES
TOUTES RÉPARATIONS
1^{er} Marque Française

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Choix le plus complet
de
BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CARRIÈRES DE MARIAGE

Quarante-huitième année. — N° 12.

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

LUNDI 12 JANVIER 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS

France	5 francs
Étranger	6 francs
Union postale	5 francs

Rebuts-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : 4 francs

Les autres Départements et l'étranger par la poste en sus.

Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNANCES

A Roubaix	5 francs
A Tourcoing	5 francs
A Valenciennes	5 francs
A Lille	5 francs
A Paris	6 francs
A Bruxelles	6 francs

En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principales librairies.

NOS FEUILLETONS

Le Calvaire d'une Mère

par Jules de Gastyne

(Voir pages 3 et 4)

CHRONIQUE

LA GAGEURE

L'histoire de Jacques Denis, fit Boucart, me rappelle celle de mon oncle Pierre, non à cause des événements mêmes, qui sont dissimilables, mais à cause des sentiments de pitié qui animèrent les deux hommes.

Quand mon oncle soutenu sa thèse, je le menai au vert, dans un trou charmant, que j'ai oublié, près du mont Voutoux, et où l'on respire un air plus pur, plus aromatique, plus réparateur que dans les Suisses les plus hypobolées. Peu de monde : quelques vieillards familles du district, qui fréquentent la nôtre depuis des générations, deux ou trois familles immigrées, françaises d'ailleurs et c'est tout.

Pierre se trouva vite mêlé aux innombrables sports modernes, en compagnie de grands yeux heureux de relâcher l'univers, de visages frais et de tailles d'oursins. Lui qui raffole des beaux chevaux, il put en contempler les plus admirables et les plus épaisse chevelures de la Gaule. Pierre n'était pas ennemi du mariage. Riche de sa fortune propre et aussi de la constitution d'une famille, il se maria avec une jeune fille de son pays, sans iniquité, songer à la constitution d'une famille. Je l'y encourageais. Mais le choix n'était guère facile pour qui n'a point d'idéal bien défini, et n'est-ce pas un peu tout le monde ? Telle qui est la plus brillante un jour de soleil cède le pas à telle autre par un temps de nuage — et celle encore dotée de la grâce se rehausse sous l'ombre verte des arbres, n'est pas celle à qui convient le mieux la leur des lampes.

Cependant, il parut que le jeune homme inclinait vers Mlle T... une grande et souple et fière montagnarde, une Andouloise qui aurait eu les épaules hardies de Diane... Il lui fit une cour assidue pendant cinq semaines pour le moins, puis, presque soudain, il se montra plus rétif, non seulement avec elle, mais avec toutes les autres. C'est que le brave garçon venait d'être saisi par un étrange sentiment. Parmi ces jolies filles, il s'en trouvait une qui était laide, sa laideur faisait d'autant plus nîtié que la beauté était en quelque sorte éblouée sur son visage. Ses traits étaient purs, sa bouche écarlate, ses yeux, qu'elle abritait soigneusement derrière des lunettes fumées, étaient rouges, presque saignotants. De plus, sous la poudre, car elle avait la faiblesse de se poudrer à l'excès, on apercevait une multitude de petites taches qui dénotaient une peau peu attrayante. Aussi chacun exousait-il le son qu'elle prenait de renouveler sa couche de veloutine plusieurs fois dans une après-midi : on n'y voyait pas de la coquette, mais presque de la déceuse. Cette jeune personne était étrangère au pays. Son père, un homme taciturne et d'aspect débonnaire, avait loué le petit château des Coulouvines, qui n'est qu'une bicoque. Les allures et la dépense du nouveau venu étaient d'un petit rentier. Si tout de même Mlle Henriette Vaneuil fut accueillie, c'est qu'elle se présentait sous le patronage de Mme de Vouzié, dont l'influence est prépondérante là-bas, et que son caractère charmant lui avait gagné les sympathies. Pierre, qui est sensible, qui l'est trop, se prit d'amitié pour cette nouvelle venue. Il lui trouvait un esprit primesautier, une imagination originale; il la croyait loyale, généreuse, dévouée.

Elle a une voix qui ne « peut » pas me tromper, disait-il... Seul un être doué de sentiments exquies peut avoir cette voix-là.

Or, tandis qu'il faisait la cour à Mlle T..., il remarqua la profonde tristesse, voire l'accablement d'Henriette. Il n'y eut bientôt plus de doute sur la nature de cette tristesse. Malgré qu'il ne soit point présomptueux, Pierre ne put se dissimuler qu'il était aimé par la pauvre fille. Cette découverte le contraria vivement; même elle ne laissa pas d'abord de le révolter. Il résolut de n'en tenir aucun compte, et il redoubla d'assiduités auprès de Mademoiselle T...

Malgré ses résolutions, il ne fut bientôt plus occupé que du malheur d'Henriette. C'était la joie de vivre. La lumineuse chevelure et les yeux si curieusement paillottés d'or et de mica de Mademoiselle T... le laisseront presque indifférent. Il cessa de lui faire la cour. Il devint plus que jamais l'ami assidu de l'autre. C'était aussi maladroit que dangereux. Il attira l'amour de la pauvre fille, et, pour avoir changé de nature, la peine de celle-ci n'était pas moins profonde. Pierre le comprit; il se dit qu'il n'y avait plus qu'un seul remède : partir. Mais, un jour qu'il parlait de son départ, il la vit chanceler, il eut que le temps de la retirer et de lui avancer une chaise. La cruelle pitié s'empara plus étroitement de lui. Il reculait sans cesse l'échéance...

Un beau matin cependant, par un coup de tête, il se sauva jusqu'à Lyon, d'où il me télégraphia pour me prier de lui faire expédier ses malles... Je ne soupçonnais rien, ou plutôt je crus à quelque affaire avec Mademoiselle T... J'expédiai bonnement les effets demandés, que je fis suivre d'une lettre plus ou moins ironique, où j'annonçais d'autres nouvelles j'annonçais que Mlle Vaneuil était malade et devait garder la chambre.

Le lendemain, Pierre revenait tout effaré, me donnait des explications embrouillées, trouvait un prétexte pour sortir et se précipitait au château des Coulouvines. La chance, ou la malchance, le favorisait.

Comme la journée était très tiède et très baile, il trouva la jeune fille dans le vieux jardin presque sauvage qu'on traversait pour aller

à l'habitation. Elle le vit avant qu'il ne l'aperçût lui-même, et ne put retenir un petit cri. Puis elle se jeta un mouchoir devant la face, ne laissant que la bouche de libre et, quand il fut près d'elle, elle s'écria :

— Vous m'avez surprise !

Elle avait baissé la tête, elle tremblait de tous ses membres. Un autre aurait trouvé ridicule cette jeune personne qui se cachait ainsi le visage, mais le pauvre garçon en ressentit une compassion plus vive, une affection plus sincère. Et dans son émotion, oubliant les phrases qu'il avait préparées, il ne sut que dire :

— Excusez-moi de cette entrée si brusque... Ce n'est pas ainsi que j'aurais dû me présenter pour vous demander...

Il chercha une transition, mais les pensées tournaient follement dans sa tête : il n'en put rattracher aucune ; il balbutia :

— ... pour vous demander votre main.

Elle, poussant une exclamation de surprise :

— Ma main... Mais vous êtes fou, pauvre ami ! Quel motif pourrait vous faire désirer d'avoir pour femme une fille laide, hideuse même... et par surcroît presque pauvre !

Je ne serais heureux avec aucune autre que vous : je vous aime !

Il y eut un silence. Elle était évidemment très émue ; il l'entendait respirer vite.

Elle balbutia enfin :

— Je vous en supplie, mon ami... soyez sincère ! Je vais me montrer à vous telle que je suis... sans poudre, sans fard... et je ne veux pas de compassion !

Il se dit qu'elle était sûrement plus laide qu'il ne l'avait cru. Et il vit flotter dans son souvenir le brillant escadron des chevelures et des frais visages. Son cœur se contracta. Mais sa pitié, sa morbide pitié, fut la plus forte : il persévéra dans son mensonge...

Le lendemain, Pierre devint pâle comme un mort. Le jeune visage qui paraissait devant lui, sans poudre, sans fard, sans lunettes, c'était bien le visage d'Henriette, c'était bien le joli contour et la bouche délicate, mais c'était encore de larges yeux de feu et d'onde, une peau éblouissante, la plus charmante fille enfin que Pierre se souvint d'avoir vue :

— Pardonnez-moi une stupide gageure, cria-t-elle... j'avais juré de n'être qu'à celui qui me prendrait laide et pauvre... et mon père ne dérogeait pas ma folie... Ma vie est perdue si vous ne me pardonnez pas, car...

Elle devint craoive ; elle parla plus bas que le léger bruissement des feuilles :

— ... Car je vous aime !

Et Pierre, ivre d'un bonheur de résurrection, sentit une petite main s'écouler sur sa glissait dans la sienne, et sur la naume de laquelle il mit son premier baiser d'amour.

J.-H. ROSNY.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se dessiner. Le Ministre des Finances s'est entendu sur ces projets.

La commission a enfin pris une décision intéressante; elle cite à sa barre, si on peut s'exprimer ainsi, le Ministre des Finances et celui de la Marine, pour entendre leurs explications au sujet du fameux décret organisant les administrateurs de la marine et qui a provoqué un conflit financier entre M. Rouvier et M. Pelletan. Cette séance sera certainement intéressante, si M. Pelletan consent à se rendre à l'appel qui lui est fait.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

Le Bureau de la Chambre

Paris, 10 janvier. — Les délégués des groupes de gauche, dans leur réunion d'aujourd'hui, ont décidé de maintenir le bureau sortant. Le siège de président, occupé par M. Guibaud, sera maintenu aux progressistes et, conformément aux décisions antérieures, le siège laissé vacant par le passage de M. Maurice Faure au Sénat, sera laissé au candidat du groupe socialiste. Ce groupe désignera, on le sait, M. Jaurès. Il a été décidé en outre, que le premier siège de vice-président qui serait vacant serait attribué au groupe radical-socialiste.

La Commission du Budget

Paris, 10 janvier. — La reprise des séances s'est effectuée aujourd'hui. La plus grande partie de la séance a été consacrée au développement, par M. Sallé, de son contre-projet portant réglementation des boulevards de cru, en supprimant l'excédent. Un contre-projet a paru semblable, de M. Morlot, a été mis en discussion; mais la commission n'a retenu ni l'un ni l'autre, ne voulant pas sortir des articles qu'elle a adoptés et qui, dit son procès-verbal, formeront la base de la discussion à la Chambre.

C'est probablement dans cet esprit, que la majorité de la commission examinera lundi le projet de M. Jaurès sur l'organisation du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. Cependant, un vif mouvement pour le monopole paraît se